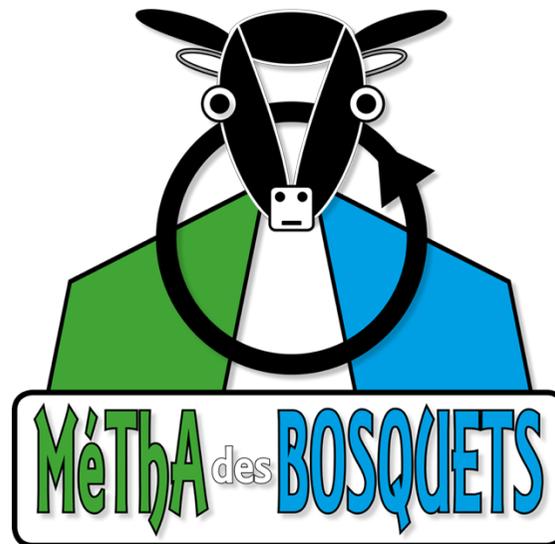


METHA DES BOSQUETS
COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 5 JUIN 2019
A BOIS-HEROULT



Compte-rendu rédigé par Quelia (mandaté par Métha des Bosquets)

TABLE DES MATIERES

• <u>LES PARTICIPANTS</u>	2
⊖ COLLECTIVITES	2
⊖ RIVERAINS	2
⊖ ASSOCIATIONS	2
⊖ PORTEURS DE PROJET	2
⊖ ANIMATION	2
⊖ PERSONNES EXCUSEES	2
• <u>INTRODUCTION</u>	3
• <u>LE COLLECTIF METHA DES BOSQUETS, PROJET ET MOTIVATIONS</u>	3
• <u>LE SITE D'IMPLANTATION</u>	4
⊖ CRITERES	4
⊖ PRESENTATION DU SITE RETENU	5
• <u>TRAFIC ROUTIER</u>	6
⊖ ENVIRONNEMENT PAYSAGER	8
• <u>ENVIRONNEMENT OLFACTIF</u>	9
⊖ STOCKAGE DE LA MATIERE	10
⊖ DISPERSION DES ODEURS	10
⊖ VISITE DE SITE	10
<u>AUTRES</u>	10
⊖ PRODUCTION DE DECHETS	10
⊖ ENGRAIS ORGANIQUE	10
⊖ EAU / CAPTAGES / RUISSELLEMENT	11

⊖ USAGE DU BIOMETHANE	11
⊖ VALEUR DES BIENS IMMOBILIERS	11
⊖ SECURITE	12
• <u>CALENDRIER</u>	12
• <u>MODELE ECONOMIQUE</u>	12
⊖ FINANCEMENT PARTICIPATIF	12
⊖ AIDES PUBLIQUES AU FINANCEMENT	12
⊖ RETOMBES ECONOMIQUES LOCALES	12
⊖ GARANTIES ET FONDS DE RESERVE	13
• <u>CONCLUSION</u>	13

• Les participants

Ont participé à la réunion 18 personnes.

➔ Collectivités

Régis ARRACHEQUESNE, Adjoint à Bosc-Bordel

Dominique BOURGAIS, Conseiller municipal, Bois Héroult

Éliane COEFFIER, 1ère Adjointe, Bois-Héroult

Patrick DE WIT, Directeur du SDE76

Agnès GANDON, Directeur TEPCV au SDE76¹

Christophe GRISEL, Conseiller municipal à Bosc-Edeline

Jean-Pierre HOUEL, 1er Adjoint à Bosc-Edeline

➔ Riverains

Hervé DURAME, Electricien à Bosc-Edeline, Riverain (proche mairie)

Christophe GRISEL, Riverain (Bosc-Edeline)

Nathalie JULIENNE, Bosc Edeline, Riveraine (route de Rouvray)²

➔ Associations

Guy PESSY, représentant de l'association ARBRE

¹ Le SDE est adhérent au plan méthanisation

² Mme Julienne explique qu'elle ne représente pas les riverains mais qu'elle souhaite être présente en tant que riveraine pour avoir les éléments nécessaires pour faire sa propre opinion.

➔ Porteurs de projet

Philippe BOURGEOIS, EARL BOURGEOIS à La Chapelle Saint Ouen

Thierry CARPENTIER, GAEC du Bois Ginet Le Héron, Vice-Président de Métha des Bosquets et Président de la CUMA des Bosquets

Edmond FARAH, Directeur Général de Métha des Bosquets et gérant du Cabinet Enerfa

Denis LÉBOUCHER³, EARL Edeline, à Bosc Edeline

Hubert LESEIGNEUR, GAEC de la Quesne à Bois Héroult, Président de Métha des Bosquets

Yves TROLET, Retraité GRDF, et secrétaire général de Métha des Bosquets

Jérôme VIMONT, EARL VIMONT à La Haye, trésorier de Métha des Bosquets

➔ Animation

Constant DELATTE et Sophie POTIER, Quelia, mandatés par Métha des Bosquets pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

➔ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

M. CHAUVET, Maire de Buchy et Président du SDE76

Mme GENOUVILLE, Chef de projet territorial Rouen-Seine, Chambre d'agriculture de Seine-Maritime

Michel LEJEUNE, Maire de Forges-les-Eaux

³ Denis LÉBOUCHER, également maire de Bosc-Edeline, était présent en tant que porteur de projet. Il a mandaté Jean-Pierre HOUEL, son premier adjoint, pour représenter la commune de Bosc-Edeline.

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Métha des Bosquets (diapositives ci-après).

• Introduction

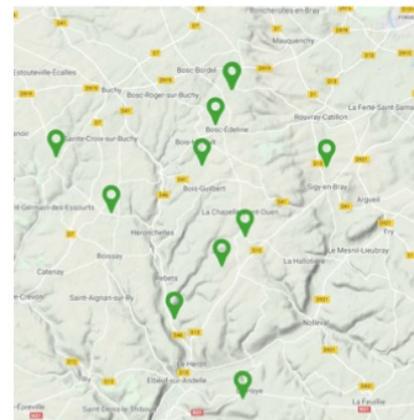
Eliane COEFFIER, 1^{ère} adjointe au Maire de Bois Heroult accueille les participants et les remercie pour leur présence.

M. DELATTE, Quelia, indique que cette réunion du groupe de travail a été organisée comme cela a été convenu à l'occasion de la réunion d'information du 22 mars 2019. Il présente l'ordre du jour :

- Le collectif Métha des Bosquets et leur projet
- Le site d'implantation
- Trafic routier
- Environnement paysager
- Environnement olfactif
- Tout autre sujet d'intérêt

• Le collectif Métha des Bosquets, projet et motivations

Le collectif agricole



11 exploitations agricoles du plateau des Hauts Bosc

situé à Bosc-Edeline et dans les communes environnantes

Producteurs de lait et viande
Céréales, lin, pois, betterave

Prairies

Majoritairement adhérents de la CUMA des Bosquets (la Haye)

Association ADMA (2017)

Thierry CARPENTIER, Vice-Président de Métha des Bosquets et Président de la CUMA des Bosquets insiste sur le fait que le groupe d'agriculteurs Métha des Bosquets se connaissent très bien puisque la plupart sont adhérents de la CUMA qui existe depuis 20 ans. Cette relation existante est selon lui ce qui fait la force du projet, facilitant le travail de groupe.

Le collectif agricole



Hubert LESEIGNEUR, Président de Métha des Bosquets, explique ses motivations à l'origine du projet : Métha des Bosquets lui permettra de valoriser les effluents de ses élevages tout en travaillant la terre plus naturellement grâce à la production d'un engrais naturel qui pourra remplacer les engrais chimiques.

• Le site d'implantation

➔ Critères

Yves TROLET rappelle les critères qui doivent nécessairement être pris en compte pour le choix du site d'implantation :

Le site d'implantation : critères



Des critères à prendre en compte pour l'efficacité de notre nouvelle activité

- Surface : 2 ha maximum
- Règles d'urbanisme
- Proximité et capacité réseau GRDF 
- Accès routier
- Accessible aux 11 exploitations agricoles (4 à Bosc-Edeline) 
- Harmonie avec le territoire

Yves TROLET ajoute des contraintes locales à prendre en compte :

- Le projet doit se situer en dehors de la commune de Bois-Hérault classée « *site patrimonial remarquable* » (règles d'urbanisme)
- Le propriétaire du foncier et l'exploitant agricole actuel doivent être d'accord pour la cession d'un terrain, agricole
- Accessibilité routière du terrain
- Distance à la station de pompage d'eau
- Proximité du réseau de gaz pour le coût de raccordement
- Respect de la carte communale de Bosc-Edeline précisant que l'activité économique doit être en lien direct avec l'agriculture

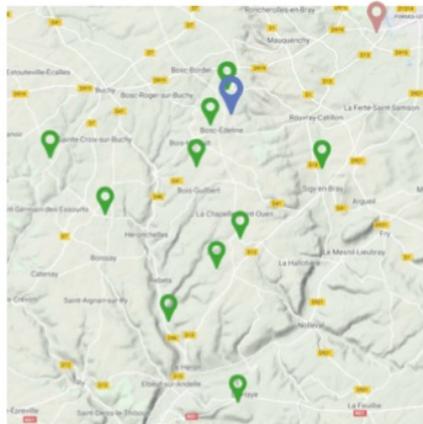
➔ Présentation du site retenu

Le site d'implantation



Commune de Bosc-Edeline, lieu-dit Hucleu

- Proche de la route départementale D38
- 11 structures agricoles à une distance moyenne de 8 km autour
- Facilement desservi par l'axe Forges-les-Eaux - Buchy (D919)
- Optimiser le trafic routier des matières organiques qui circulent en grande partie déjà sur le territoire du pays de Bray



Le site d'implantation retenu est une parcelle appartenant à Denis LÉBOUCHER, exploitant agricole à l'EARL Edeline, membre de Métha des Bosquets et également maire de la commune. Pour éviter tout conflit d'intérêt, Denis LÉBOUCHER a délégué la compétence urbanisation qu'il détient en tant que maire à son adjoint M. HOUEL qui représente la mairie à la présente réunion. Il explique en effet, que même si pour une unité de méthanisation, la procédure ICPE relève de la Préfecture du département, la signature du Maire est nécessaire pour le permis de construire de l'installation.

Le site d'implantation



La parcelle (indiquée en jaune ci-dessus) se situe à 300 m au Nord du carrefour de la Vierge, le long de la D38. Elle est à plus de 500 mètres de toute habitation.

• Trafic Routier

Trafic routier

	Fréquence de trafic routier
Matières valorisées	5 livraisons par jour ouvré (hors weekend et jours fériés)
Ensilage	4 livraisons par heure pendant 2 jours / an
Engrais solide	Aucun trafic supplémentaire (inclus dans les retours des livraisons de fumiers)
Engrais liquide	6 livraisons par jour pendant 4 semaines à l'automne 10 livraisons par jour pendant 4 semaines au printemps

Les porteurs du projet expliquent que la méthanisation optimisera le trafic agricole actuel :

- Pas de retours à vide
- En période normale : 5 transports par jour (dont 3 à 4 pour le transport du fumier), soit moins que le trafic actuel pendant les périodes d'épandage
- Pendant la période d'ensilage du maïs (première quinzaine d'octobre), les trajets seront plus fréquents (4 livraisons par heure pendant seulement 2 jours par an), comme c'est déjà le cas aujourd'hui sans méthanisation. Les riverains en seront toutefois informés au préalable.

Métha des Bosquets s'engage à ce qu'il n'y ait pas de passage de camions devant l'école aux horaires d'entrées et de sortie de classe.

- **Horaires sortie/entrée de classe : pas de passage de camions**

- **Mesures de trafic routier :**

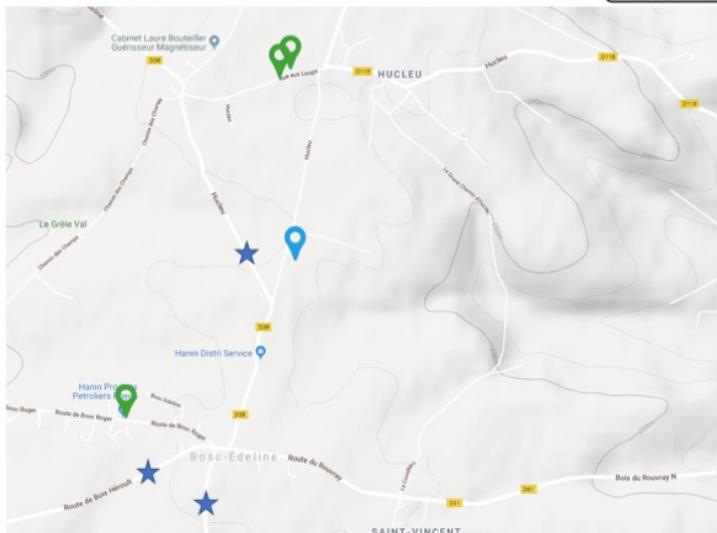
- Avant / après
- Aux abords de Bosc-Edeline
- Réalisées avec la DIR

Question : Est-il possible ne pas circuler avant 9 heures du matin ? Entre 7 heures et 9 heures le trafic serait dense : bus vers le collège (avant 8h), migrations pendulaires, dépôt des enfants aux arrêts de car scolaire.

Réponse : Le trafic ne pourra pas être neutralisé entre 7 h et 9h car il faut assurer l'alimentation continue de l'installation. Toutefois il ne devrait y avoir qu'1 voyage le matin, avant 8 heures, et les horaires des bus scolaires seront pris en compte afin d'optimiser le trafic.

Le carrefour « L'écart », situé sur la route qui passe à côté de l'entrée de la future méthanisation depuis le rond-point de Mauquanchy, serait dangereux actuellement (les voitures ne s'y arrêteraient pas). Il sera prévu contractuellement pour les transporteurs engagés par Métha des Bosquets qu'ils ne devront pas emprunter cette route mais passer par Bosc-Bordel et prendre la D38, sous peine de pénalité financière. Toutefois il est compliqué de mettre un panneau interdiction au départ du rond-point car il relève de la compétence départementale. Un tel panneau pourrait être implanté à la sortie du rond-point, là où la route devient communale.

Trafic routier



Des mesures du trafic routier seront réalisées avant la mise en service de la méthanisation (2nd semestre 2019) et après à 3 endroits différents (voir les 3 étoiles sur la carte ci-dessus : route depuis Bois Hérault, depuis la Chapelle Saint-Ouen, et depuis Hucleu) sur la même période de l'année.

Trafic routier – route de la Vierge



Elargissement – 3 mètres
carrefour de la Vierge - entrée de la future unité
Aux frais de Métha des Bosquets



Une bande de terre d'environ de 2 mètres sera acquise du côté Est de la route entre la vierge et l'entrée de la future unité de méthanisation.

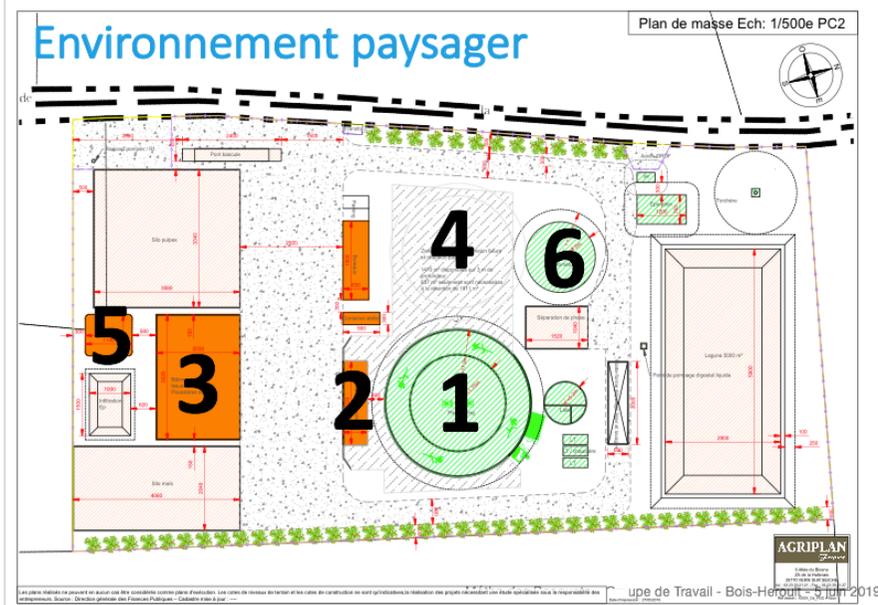
Les travaux seront pris en charge financièrement par Métha des Bosquets. Une fois terminée, la route devra être rétrocédée gratuitement à la commune qui devra l'entretenir avec la communauté de communes.

Ces travaux d'élargissement seront l'occasion de moderniser la canalisation d'eau qui y passe, d'étendre les réseaux de téléphone et d'électricité, et de prévoir les réserves pour le futur raccordement de la commune à la fibre (internet).

↳ Environnement Paysager

Hauteur < 12 mètres

Aménagements : talus, clôture, haie



Edmond FARAH décrit le plan de masse de l'unité de méthanisation

- Les gros pointillés noirs en haut représentent la route de la vierge
- Petites formes vertes : arbres
- 1 : le digesteur (4 m de haut)
- 2 : la trémie (couverte)
- 3. Le hangar de stockage (fermé sur 3 côtés, hauteur maximum de 10 m)
- 4. Zone de rétention

- 5. Bassin de captage des eaux pluviales
- 6. Gazomètre (dôme de 12 m de haut, pour un diamètre de 17 m)

Les contraintes paysagères ont été prises en compte dans la conception du projet :

- le bâtiment le plus haut (gazomètre) ne dépassera pas 12 mètres de haut
- Le gazomètre sera au sol et non au-dessus du digesteur, comme habituellement, et sera de couleur gris/bleu, ce qui se fond le mieux dans le paysage (ciel, terre)
- le bardage du hangar sera en taule grise ; la toiture devrait être recouverte de panneaux photovoltaïques.
- de la végétation sera plantée (haies, arbres)
- un talus sera aménagé
- le terrain est légèrement en contre-bas (3 mètres de profondeur)

Mme JULIENNE, riveraine, propose ses conseils à Métha des Bosquets pour le choix de la végétation de masquage sur le flanc, afin qu'il soit bénéfique à la biodiversité locale (arbres fruitiers pour les oiseaux notamment). Les porteurs du projet ajoutent que, par manque de place, il n'est pas possible de végétaliser les 4 côtés de l'installation. Le choix est fait de planter les arbres sur les parties en vis-à-vis d'habitations.

Des questions sont posées sur la visibilité qu'il pourrait y avoir depuis les hameaux alentours (Hucleu, tête d'Hucleu, bourg de Bosc-Edeline).

Une insertion paysagère sera réalisée par un architecte paysager dès que le plan de masse sera arrêté. Des photomontages devraient pouvoir être montrés dans les prochains mois. Le CAUE 76 a été sollicité par Métha des Bosquets, mais a dit ne pas être compétent pour la méthanisation, l'association ARBRE suggère que le CAUE 76

puisse donner un avis sur le travail d'Agriplan, pour le compte de la commune de Bosc Edeline, gratuitement. L'aspect architectural est géré par le cabinet Agriplan, basé à Rennes. Il assura probablement le suivi du projet jusqu'aux travaux.

• Environnement olfactif

Environnement olfactif

- Procédure
- Equipements
- Matières entrantes : stockage réduit



- Fertilisants organiques : stockage

Projet METHA DES BOSQUETS

BIOMASSE	ORIGINE	TONNAGE	Part en t	MS	BMP	CH4	EENERGIE	Part du CH4
Fumiers bovins	Élevage	10 915	44%	24,0%	40,0	55,0%	436 600	33,9%
Lisiers bovins	Élevage	5 250	21%	8,0%	12,0	55,0%	63 000	4,9%
Eaux vertes	Élevage	1 050	4%	4,0%	4,0	55,0%	4 200	0,3%
Ensilage maïs	Agricole	1 600	6%	30,0%	110,0	60,0%	176 000	13,7%
Pulpes de betterave	Agricole	3 400	14%	30,0%	96,0	60,0%	326 400	25,4%
Poussières de lin	Agricole	2 000	8%	97,0%	70,0	55,0%	140 000	10,9%
Paille	Agricole	600	2%	92,0%	135,0	60,0%	81 000	6,3%
Issus de céréales	Agricole	250	1%	97,0%	240,0	60,0%	60 000	4,7%
			0%				-	0,0%
			0%					0,0%
		25 065	100%	29,2%	51,4	57,5%	1 287 200	100%

En préambule, les porteurs du projet précisent que les boues de NEXIRA à Serqueux ne seront pas valorisées car MéthA des Bosquets souhaite rester dans une démarche purement agricole.

Les risques d'odeurs sont liés à la manipulation quotidienne de certaines matières odorantes avant valorisation (effluents d'élevage). Des précautions sont prises pour éviter les nuisances olfactives lors de la manipulation :

- Le lisier est directement injecté dans le méthaniseur (via une pré-fosse reliée au digesteur par un tuyau)
- Le fumier devrait être reçu dans des camions bâchés (choix à valider) puis stocké dans un hangar
- La trémie⁴ (« bouche » du digesteur) sera placée juste en face de ce hangar afin de limiter la distance de transport de la matière (20m). Le chargement de la trémie (1 ou 2 bennes) sera quotidien (hors week-end) et prendra globalement 2 heures (dont 1 heure pour le chargement du fumier). Un participant conclue qu'« en fait ça ne sentira pas plus qu'actuellement avec les 3 exploitations agricoles existantes à Bosc-Edeline ».

Le maïs ensilage, poussière de lin, paille locale et issues de céréales ne sentent pas. L'odeur de la pulpe de betterave est faible mais pas désagréable, une fois mise en silos et bâchée il n'y a plus d'odeur.

Une fois dans le digesteur, il n'y a plus d'odeur possible puisque le digesteur est hermétique.

Après méthanisation, l'amendement organique obtenu est quasiment inodore (95% des odeurs des matières inhalés par la méthanisation) car la matière a déjà été digérée.

⁴ La trémie est une vis sans fin qui apporte la matière dans le digesteur après l'avoir broyée et piégé les cailloux, afin de n'envoyer que la matière « noble » dans le digesteur.

➔ Stockage de la matière

Les fumiers, issues de céréales et poussières de lin seront stockés dans un hangar fermé sur 3 côtés, de 30 x 20m, pendant une courte durée (plus le fumier est frais, plus sa capacité à produire du méthane est importante). Les quantités stockées représenteront un apport en matière de 5 à 6 jours afin d'assurer un apport journalier du méthaniseur.

Question : *Pourquoi le hangar ne sera-t-il pas fermé sur les 4 côtés ?*

Réponse : D'après les différents retours d'expérience, un bâtiment fermé sur 3 côtés (bardage ajouré) réduit davantage les nuisances olfactives (odeurs plus diffuses) qu'un bâtiment totalement fermé (où les odeurs sont potentiellement plus fortes à chaque ouverture du bâtiment).

Question : *Comment l'orientation du hangar a-t-elle été décidée ?*

Réponse : Le hangar sera ouvert au Nord, afin que le toit soit orienté vers le Sud si l'on souhaite ajouter des panneaux solaires photovoltaïques. De plus, une ouverture nord permet de réduire les risques de diffusion d'odeurs (vent d'Ouest) et de garder les matières stockées à l'abri de la pluie (pluie du Sud-Ouest).

L'orientation du hangar par rapport au vent est de nature à retenir les odeurs éventuelles des matières.

➔ Dispersion des odeurs

Le vent d'Est est une petite brise qui dure 2 fois 3 semaines au mois de Janvier et de mars, d'Est en Ouest, engendrant des odeurs plus prégnantes car stagnantes. Des questions sont posées sur l'environnement olfactif à l'Ouest de l'unité.

Le vent dominant viendrait du Nord. Le Nord du bourg de Bosc-Edeline, sur une plaine, serait dans un couloir de vent.

➔ Visite de site

Les participants, notamment Mme Julienne, suggèrent qu'une visite d'un site de méthanisation équivalent (même taille, agricole – élevage, même technologie) soit organisée, et proposée aux riverains, afin de se faire une idée de l'environnement olfactif.

Métha des Bosquets s'engage à organiser une telle visite.

Autres questions

➔ Production de déchets

Question : *Après le processus de méthanisation, reste-t-il des déchets non exploitables ?*

Réponse : Le produit issu de la méthanisation est un engrais organique, ce n'est donc pas un déchet.

Les seuls déchets que l'on peut trouver sont des cailloux qui étaient présents dans la matière avant le processus. Les autres déchets sont uniquement liés à la mécanique de l'installation (filtre à charbon qui est changé 1 à 2 fois par an, changement de l'huile des machines), le reste est naturel.

➔ Engrais organique

Après méthanisation, toute la matière digérée (25 000 tonnes dont 18 000 tonnes de fumiers et de lisiers) peut être utilisée comme fertilisant, il n'y a pas de perte. Après pressage de la matière digérée (séparateur de phases). Aussi bien la partie liquide que la partie sèche peuvent être épandues (plan d'épandage). Edmond FARAH

propose d'organiser des journées portes ouvertes où les habitants pourraient venir chercher de l'engrais gratuitement.

Le plan d'épandage a été présenté à la MIRSPAA (Mission Interdépartementale de Recyclage des Sous-Produits de l'Assainissement en Agriculture).

La capacité maximum de stockage de l'amendement sur site correspondra à 8 mois de production, il y aura aussi une possibilité de stockage au plus proche des exploitations.

➔ Eau / captages / ruissellement

Question : *Du fait de la proximité avec la zone de capture de Forges-les-Eaux, une étude hydraulique a-t-elle été réalisée ?*

Réponse : Métha des Bosquets s'engage à regarder la réglementation à laquelle ils sont soumis à ce sujet. Un sondage a été réalisé jusqu'à 25 m sous terre, sous la parcelle. Des investissements innovants ont été réalisés pour éviter tout risque de ruissellement venant de l'installation, afin de protéger la zone de captage en eau potable. Le digesteur et la zone de stockage de l'amendement organique seront notamment enterrés de 3 mètres et la surface sera rendue étanche (capacité de stockage de 2 000m³). Les parois de la lagune seront surélevées pour éviter tout risque de débordement.

Question : *Que se passe-t-il en cas de tornade, tempête ou inondation ? Y a-t-il des risques de pollution ?*

Réponse : Du fait notamment d'une absence de canalisation des eaux pluviales à Bosc-Edeline, Métha des Bosquets construira sa propre zone de captage des eaux pluviales du site (à l'Ouest du hangar). Elle sera capable de capter les eaux des orages décennaux pour éviter toute inondation.

➔ Usage du biométhane

Question : *Les habitants pourront-ils profiter du gaz produit pour une consommation domestique ?*

Réponse : Il faudrait étendre de 3,5 km le réseau de gaz de GRDF au départ de l'unité de Méthanisation pour y raccorder le bourg de Bosc Edeline et celui de Bois Héroult. La moitié du chemin entre Buchy et Forges-les-Eaux sera réalisée par Métha des Bosquets pour raccorder son installation au réseau GRDF de Forges les Eaux. A la demande du maire de Bois-Héroult, une demande d'étude de raccordement sera faite auprès de GRDF afin d'étudier les conditions de raccordement des communes de Bois-Heroult et de Bosc-Edeline au réseau (nombre d'usagers potentiels).

Question : *Est-il prévu d'installer une station bioGNV (biométhane pouvant alimenter les véhicules) ?*

Réponse : La question est en cours de réflexion. Une réunion aura lieu au mois de septembre avec les acteurs du transport et de la mobilité à ce sujet. Si suffisamment d'acteurs sont intéressés, une station bioGNV pourra être ouverte vers Forges-les-Eaux.

➔ Valeur des biens immobiliers

Question : *L'unité de méthanisation va-t-elle faire diminuer la valeur immobilière des maisons et/ou compliquer leur revente ?*

Réponse : De nombreux critères entrent en jeu pour fixer la valeur des biens immobiliers. Le cadre de vie en fait partie. Afin de réduire les inquiétudes des propriétaires, les participants suggèrent de nouveau l'organisation d'une visite d'un site équivalent. M. DELATTE suggère qu'il pourrait être proposé aux futurs acheteurs de visiter le site de méthanisation avant d'acheter, le cas échéant.

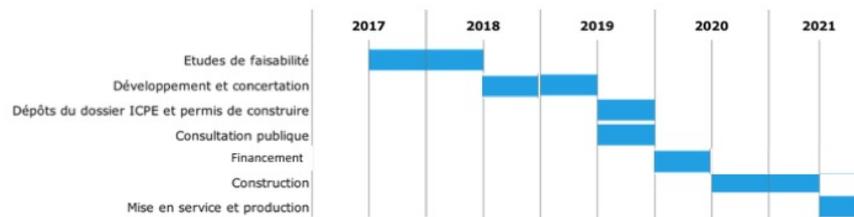
L'association ARBRE cite l'exemple d'une commune qui aurait vu sa population augmenter et des logements y être construits depuis l'installation de l'unité de méthanisation.

➔ Sécurité

Un système de vidéo surveillance et un système d'astreinte seront mis en place pour renforcer la sécurité du site.

• Calendrier

Les grandes étapes de notre démarche



Les demandes du Permis de construire et autorisation ICPE devraient être déposées vers le mois de septembre 2019. Pendant la période d'instruction du dossier (environ 5 mois environ), Métha des Bosquets travaillera sur le montage financier du projet (dettes et fonds propres).

• Modèle économique

Le tarif d'achat du biométhane étant garanti pour 15 ans, les études financières ont été réalisées sur 15 ans. La rentabilité y est d'environ 5%. Sur 20 ans la rentabilité serait nettement améliorée car les gros équipements sont changés au bout de 10 ans.

➔ Financement participatif

A la demande des agriculteurs du collectif Métha des Bosquets, le projet sera ouvert au financement participatif afin de permettre aux habitants des communes concernées de profiter de retombées économiques individuelles (rentabilité de l'investissement entre 5 et 8%). Les communes pourront aussi avoir la possibilité d'acheter des actions. Une proposition en ce sens sera faite à l'automne.

➔ Aides publiques au financement

La commune de Bois-Hérault a financé 60% de l'étude de raccordement au réseau de gaz naturel (13k€, soit 10% de son budget annuel, en soutien à l'activité agricole du territoire), les 40% restants ont été financés par le SDE.

L'étude de faisabilité a été prise en charge par l'ADEME à 50%.

➔ Retombées économiques locales

Les retombées économiques pour Bosc-Edeline sont surtout indirectes :

- maintien de l'activité agricole locale et mise aux normes environnementales des 11 exploitations impliquées dans la démarche
- création de 2 emplois locaux
- activité supplémentaire pour les entreprises locales (construction, suivi, maintenance de l'installation - environ 67 000 €/ an pour maintenance régulière)
- éventuels revenus fiscaux pour la commune et l'intercommunalité.

➔ Garanties et fonds de réserve

Question : Des fonds de réserve de garanties du site en cas d'événements imprévus ont-ils été budgété ?

Réponse : A été prévue la possibilité du démantèlement volontaire de l'installation en cas de problème. Le site pourra être remis en état. Métha des Bosquets explique prendre les assurances et garanties courantes nécessaires à cela.

Un conseiller municipal de Bois Héroult souhaite ajouter que les échanges intervenus lors de la réunion sont de nature à donner confiance en l'équipe qui montre ici sa compétence pour porter le projet.

• Conclusion

Informez-vous
Exprimez-vous !



Inscription liste de diffusion

<https://MethaDesBosquets.2050.eco>

MethaDesBosquet@2050.eco



Pour conclure la réunion, M. DELATTE propose que des éléments complémentaires puissent être envoyés par mail.

Métha des Bosquets et Quelia s'engagent à contacter Mme Julienne pour l'organisation d'une visite de site de méthanisation similaire.